

Homicide d'une retraitée à Onex

«L'agent infiltré a outrepassé sa mission»

Jeudi, les deux camps ont plaidé. Pour la défense de l'homme accusé d'assassinat, les preuves recueillies sont irrégulières

Luca Di Stefano
@LucaDiStefano

Enfin, il y allait avoir des mots pour le défendre. Après trois jours d'audience durant lesquels les accusations du Ministère public se sont abattues sur la version du prévenu de l'assassinat d'une retraitée à Onex, la parole est passée à son avocat, jeudi, devant le Tribunal criminel. Comment défendre un homme que les preuves accablent? Comment convaincre les sept juges du Tribunal criminel qu'il n'a pas tué volontairement quand un enregistrement a permis à toute la salle d'entendre les menaces à huis clos de l'accusé et sa victime lui demandant de la détacher? Mais surtout, comment éviter la peine de prison à vie requise la veille par le procureur Endri Gega?

«Il relance, provoque»

«On n'a pas affaire à un terroriste comparable aux auteurs des tueries du Bataclan ou de Christchurch», plaide d'emblée M^e Eric Beaumont. Mais l'avocat de la défense le concède: son client exerce une certaine fascination. «Sur moi, c'est vrai, mais aussi sur le Ministère public, dit-il. C'est ainsi qu'on est arrivé à requérir de telles peines.»

Sa défense s'articule autour de deux piliers: contester la méthode de l'agent infiltré et exploiter les incertitudes de doute qui entourent la mort de la retraitée. Comme à l'ouverture du procès, M^e Beaumont a protesté contre le mouchar envoyé dans la cellule du pré-



M^e Lorella Bertani (parties plaignantes) et M^e Eric Beaumont (défense). Deux styles que tout oppose. PATRICK TONDEUX

venu. «Une tromperie» illégale selon la défense, qui dénonce également le comportement de Paulo - c'était son nom de couverture - qui est allé jusqu'à devenir un proche de la famille de l'accusé. «Les enregistrements de leurs conversations montrent qu'il relance sans cesse et provoque mon client à commettre

un délit (ndlr: le prévenu est également prévenu pour avoir organisé l'homicide de son beau-frère alors qu'il se trouvait en détention). Il a outrepassé son rôle.» Quand sa plaidoirie se recentre sur le meurtre de la vieille dame, il s'agit d'instiller le doute dans une procédure complexe. Car il n'y a pas de preuve que

les 40 000 euros retrouvés cachés dans la maison du prévenu au Portugal sont ceux qui ont été retirés par la victime le jour de sa mort. L'étranglement? «Il n'y a aucune certitude sur la cause du décès», plaide M^e Beaumont, demandant aux juges de croire à la thèse de l'homicide accidentel formulée par son client.

«Vous ne savez pas aimer»

Comme attendu, les mots de la défense et le ton avec lequel ils sont prononcés tranchent avec ceux de la partie plaignante. M^e Lorella Bertani parle fort et avec les tripes, occupe l'espace physiquement, interpelle le prévenu. La destruction de la vie de Nicole est «complète», la profanation est «totale». Cette routine des procès criminels en a vu des assassins, «mais jamais avec autant de froideur. Votre âme est enfermée dans la noirceur la plus épaisse et la plus visqueuse. Vous ne savez pas aimer», lance l'avocate au prévenu qui, à maintes reprises durant ce procès, a refusé de répondre à ses questions.

L'utilisation d'un agent infiltré, M^e Lorella Bertani ne la discute pas. «Ce dossier a toutes les preuves qu'il faut», assure-t-elle. Son long monologue décrit l'emprise d'un homme isolant sa victime. Le mobile, c'est l'argent. S'appuyant sur les expertises psychiatriques, son geste était «réfléchi et nullement impulsif», dit-elle. C'est quand Nicole lui a annoncé qu'elle souhaitait démentir qu'il aurait décidé de la tuer. Pour pouvoir continuer à la voler et la déposséder de ses économies.

Aujourd'hui, «il ne reste rien de cette vie réduite en débris», se désole M^e Lorella Bertani. Elle demande au Tribunal de retenir l'assassinat sans aucune circonstance atténuante. Les sept juges ont désormais quelques jours avant de leur rendre leur verdict, mercredi, à 16 h.

Pour éviter de licencier les employés fragiles

L'assurance invalidité rappelle qu'elle peut épauler les ressources humaines en cas de troubles psychologiques

Un actif sur quatre souffrirait de troubles psychiques au moins une fois au cours de sa carrière. Un ouvrage sous forme de plaidoyer pour le maintien en emploi grâce au soutien de l'assurance invalidité a paru jeudi. Il est coécrit par le responsable de la communication de l'Office cantonal des assurances sociales.

Partant du principe que les managers RH sont souvent empruntés dans ce genre de situation, le dossier commence par quatre cas concrets, ou «success stories», d'entreprises ayant tout mis en œuvre pour sauver un de leurs collaborateurs en souffrance. Chez Swissport, on découvre le parcours de Monsieur A., qui cumule les ennuis de santé et finit par voir son taux d'activité baisser à 60%. Chez Belloni, un plâtrier contremaître vit mal une reprise à un poste sous-qualifié. Accompagné pendant trois ans, il retrouvera son activité d'origine à 100%. À la Ville de Genève, une ambulancière bénéficie de mesures de reclassement, et à la RTS, un monteur cherchait à se réfugier dans le travail pour éviter des problèmes familiaux.

L'ouvrage dresse ensuite un état des lieux des troubles psychiques au travail et relève l'asymétrie existante avec les troubles physiques. Le côté «insaisissable, impalpable»

des troubles psychiques «empêche en fin de compte les travailleurs concernés d'être accompagnés avec la même patience, la même objectivité et la même lucidité que les employés paraplégiques par exemple», estime le psychologue bâlois Niklas Baer. Le nombre de rentes pour causes psychiques a enregistré une progression six fois plus importante que les rentes attribuées en raison d'un handicap physique.

On apprend aussi que dans 70 à 85% des cas, le problème lié à un trouble psychique a donné lieu à un licenciement, «et cela après plusieurs tentatives de le résoudre autrement par les supérieurs hiérarchiques». La culture d'entreprise joue alors un rôle fondamental.

Le problème se pose de manière d'autant plus aiguë pour les PME. Ainsi, celles qui ont été contactées pour décrire des scénarios positifs se sont retrouvées avec «un peu plus de 40% des collaborateurs concernés ayant quitté l'entreprise au moment de l'enquête ou étant menacés de licenciement».

L'assurance invalidité offre de nombreuses incitations financières aux employeurs, détaillées dans ce dossier, et indique que son aide est sous-utilisée. Il ne faut donc plus hésiter à la solliciter.

Sophie Simon
@SophieSimonTDG

«Troubles psychiques au travail: comment l'AI peut aider les RH»
23 francs, à commander sur www.htoday.ch/fr/shop

Comment anticiper la maladie et la fin de vie

Les choix de soins peuvent être difficiles.

La Fédération genevoise des EMS publie un manuel de recommandations

Comment respecter correctement les volontés d'une personne qui a perdu sa capacité de discernement? Délicate question, mais se la poser est déjà un premier pas pour y répondre au mieux.

Et puis, bonne nouvelle: le Conseil d'éthique de la Fédération genevoise des EMS (Fegems) vient de publier un ouvrage qui pourra faciliter cette démarche. Une aide d'autant plus précieuse au moment où le développement du projet de soins anticipés (autrement dit le choix d'un traitement thérapeutique que l'on souhaite en cas de maladie ou de fin de vie) devient un axe prioritaire des politiques de santé cantonale et nationale. «Une lame de fond partie des États-Unis il y a vingt ans», précise le gériatre François Loew, président du Conseil d'éthique de la Fegems durant de longues années et fraîchement remplacé à ce poste par le philosophe et enseignant Simone Romagnoli.

Intitulé «Petit manuel d'anticipation en EMS: le projet d'accompagnement et les directives anticipées», ce document d'une quarantaine de pages se penche plus particulièrement sur les volontés anticipées des résidents en EMS, au cas où ils deviendraient incapables de discernement. Vaste sujet qui au niveau théorique semble aller de soi. Mais qui se complique nettement dans la pratique, chacun ayant des aspirations très personnelles... et qui, en plus, peuvent fortement évoluer au fil des ans.

Les recommandations présentées jeudi par la Fegems sont ainsi le fruit de longs mois de ré-

flexions, d'échanges et de travail. «L'expression des choix et priorités du résident par anticipation d'une incapacité de discernement diminue le risque de traitement non désiré et facilite la décision des proches et des professionnels», écrit le Conseil d'éthique en introduction.

En effet, pour les résidents, envisager une incapacité de discernement future est inconfortable, et pour les professionnels, informer et conseiller sur ces questions est souvent malaisé. De plus, l'établissement de directives anticipées est complexe et technique, en raison des exigences légales (article 370 du Code civil) et des difficultés d'interprétation. Dès lors, ce petit manuel de référence didactique invite les résidents et les professionnels à une réflexion éthique. Mais aussi les proches qui peuvent être appelés à devenir le représentant thérapeutique d'une personne vulnérable.

«Cette responsabilité légale et morale peut être lourde à porter», note François Loew. À l'instar des projets d'anticipation des soins, l'approche choisie par le Conseil d'éthique vise à favoriser l'autonomie et l'autodétermination des résidents. Elle privilégie une relation de confiance entre les aimés, leurs proches et les professionnels qui respectent les préférences, les volontés et les valeurs de la personne. «Décoder le sens des mots est essentiel pour une communication de qualité», conclut Simone Romagnoli. On doit prendre le temps pour savoir ce que veut vraiment un résident ou ses proches.»

Laurence Bézaguet
@lbezaguet007

Version électronique du manuel à télécharger sur www.fegems.ch et version papier à commander à info@fegems.ch

PUBLICITÉ

Partenaire média

LES STARS DU MONDE ENTIER DANS UN SPECTACLE UNIQUE

Le Cirque

World's Top Performers

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU THÉÂTRE

18-19-20 AVRIL

THÉÂTRE DU LÉMAN GENÈVE

WWW.ALSTICKET.CH

Produced by A-GROUP

ticketcorner.ch

gcevents

SWISS PARTNER

Un outil pour recenser les inégalités à Genève

Le Centre d'analyse territoriale des inégalités est relancé, après cinq ans d'inactivité

Nombre de chômeurs, de bénéficiaires de l'aide sociale, d'élèves issus de milieux défavorisés ou revenu médian par habitant: plusieurs indicateurs permettent de dresser la situation socio-économique dans les quartiers les plus défavorisés. Pour recenser et mettre à jour ces statistiques, l'État vient de relancer le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE).

Celui-ci était en veille depuis cinq ans, faute de financement. Il pourra reprendre du service grâce à une participation de 30 000 francs du Département de la cohésion sociale (DCS) et à un partenariat conclu avec l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (lié à la HES-SO) et l'Université de Genève.

Dans un communiqué, l'État rappelle la mission de ce centre: mener «des analyses statistiques dans les 475 quartiers composant le canton de Genève». Les premières études menées par le CATI en 2011 et 2014 sont par ailleurs à

l'origine de l'adoption de la loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU), qui doit encore être affinée afin d'«ancrer un partenariat étroit avec les communes», rappelle le département tenu par le socialiste Thierry Apothéloz. Sa réactivation permettra à ce dernier de collecter de nouvelles données et d'obtenir ainsi les plus défavorisés, afin d'y mener des projets d'intervention sociale. De nouveaux critères seront ajoutés afin d'affiner les observations du centre.

Dans son dernier rapport, établi en 2014, le CATI-GE relevait que Vernier était la commune au revenu médian par habitant le plus bas, suivie par Genève, Onex et Chêne-Bourg. Concernant le taux de chômeurs, Vernier (3,79%) était également en haut du classement, juste avant Avully, Genève et Perly-Certoux. Les chiffres avaient aussi été collectés pour 67 sous-secteurs concernés par la LCSMU, soit les plus défavorisés, issus des communes de Genève, Versoix, Meyrin, Vernier, Onex, Lancy, Carouge, Chêne-Bourg et Thônex.

Chloé Dethurens
@ch_dethurens